

ATTESTATION D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Nom de l'entreprise : _____

Adresse du siège social : _____
Identification de l'Activité :

Type d'activité : _____

Code NAF/APE : _____

Numéro SIRET : _____

Informations sur le Représentant Légal :

Nom et prénom : _____

Fonction : _____

Déclaration :

Je soussigné(e), représentant légal de l'entreprise susmentionnée, certifie que l'activité professionnelle décrite est exercée au sein de ladite entreprise conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France. Cette attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Conditions Générales :

Article 1 – Objet

La présente attestation a pour objet de confirmer l'exercice d'une activité professionnelle au sein de l'entreprise mentionnée.

Article 2 – Validité

Cette attestation est valable uniquement à la date de sa délivrance et ne constitue pas un justificatif d'inscription au registre du commerce.

Article 3 – Responsabilité

Le signataire atteste de la véracité des informations fournies. Toute fausse déclaration expose à des sanctions conformément au Code pénal.

Article 4 – Données personnelles

Les données recueillies sont destinées à l'usage exclusif de l'organisme demandeur et sont traitées conformément à la réglementation applicable.

Article 5 – Litiges

Tout litige relatif à la présente attestation sera soumis aux juridictions compétentes du ressort du siège social de l'entreprise.

Article 6 – Signature

L'attestation doit être signée par le représentant légal de l'entreprise ou par un mandataire dûment habilité.

Fait à :

Le :

Signature du représentant légal

Signature : _____

Source originale de ce document :

<https://juridique-travail.com/attestation-d'activite-professionnelle/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://juridique-travail.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.